

Dollard-des-Ormeaux, le 8 mai 2016

**Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)**

**Projet de construction du poste Saint-Jean à 315-25 kV et d'une ligne d'alimentation à 315 kV  
à Dollard-Des Ormeaux**

---

Att : Anne-Lyne Boutin  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

Téléphone : 418 643-7447  
(sans frais) : 1 800 463-4732  
Télécopieur : 418 643-9474  
Courriel: [poste-st-jean@bape.gouv.qc.ca](mailto:poste-st-jean@bape.gouv.qc.ca)

---

Monsieur le commissaire :

Je suis une résidente de longue date (28 ans) de Dollard-des-Ormeaux et ma maison est située en bordure du corridor où Hydro-Québec veut effectuer la construction d'une nouvelle ligne de transport aérienne de 315kv qui relie le poste St-Jean au poste des Sources.

Il est vrai que lorsque nous avons acquis notre maison il y avait déjà des lignes électriques de 120kv sur l'emprise appartenant à Hydro-Québec. Mais au fil des ans, notre ville a fait des efforts extraordinaires et a transformé l'environnement autour de ces pylônes et fils électriques en espace vert qui offre toute sortes d'activités à notre communauté : une piste cyclable et chemin pour piétons mènent au Parc du Centenaire. Les installations de la ville telles que le centre civique, arénas, et bibliothèque se situent à quelques mètres de là. Cet endroit attire un grand nombre d'enfants qui viennent participer aux différentes activités offertes. C'est aussi l'endroit où on se rend pour les festivités, les concerts et les feux d'artifice. Bref, c'est le cœur de la ville de Dollard-des-Ormeaux et de sa communauté.

Imaginez notre inquiétude lorsque nous avons appris le projet qu'Hydro-Québec veut réaliser : 11 pylônes additionnels de 52m chaque qui viendraient se rajouter aux pylônes existants et des fils aériens de 315kv qui iraient du poste St-Jean jusqu'au poste des Sources. La population est fortement alarmée et parle de ne plus utiliser la piste cyclable et le parcours pour piétons. En plus de la laideur que ce projet imposerait sur l'environnement nous avons aussi des préoccupations sur les effets néfastes sur la santé de nos enfants et les aînés hébergés à une courte distance de ce projet. En fait, nous avons trois résidences pour personnes âgées situées à quelques mètres de là.

Ceci m'a amené à me pencher sur les risques des champs électromagnétiques sur la santé de nos jeunes et aînés, les plus vulnérables de notre société.

Je ne suis pas une professionnelle de la santé et encore moins ingénieure en électronique mais j'ai consulté des publications récentes d'organisations sérieuses et réputées en la matière. Je vous cite quelques-unes des conclusions de ces organisations et organismes publiques et gouvernementaux.

- 1- Institut national de la santé publique du Québec sous la rubrique : Effets potentiels sur la santé de l'exposition aux champs électromagnétiques et selon l'exposition de Mme. Beausoleil représentante du Ministère de la santé et services sociaux (MSSS) lors de la réunion du BAPE du 20 avril à Dorval, elle dit : « Si on est au rez-de-chaussée d'un édifice près d'une ligne de 315kv, c'est-à-dire à la limite de son emprise (20m) du poteau, on a à ces niveaux d'exposition là 1.5. Pour une 120, puisqu'elle est moins puissante, son niveau d'exposition est moindre

Nous aurons donc une ligne de 315kv et l'ancienne ligne de 120kv (du moins jusqu'au démantèlement de la ligne de 120 dans quelques années ?) Est-ce que les CEM ont été considérés et mesurés compte tenu des deux lignes ?

- 2- La piste cyclable et pour piétons est située directement sous les lignes de transport existantes et futures. Est-ce qu'il faudra la fermer ?

« L'organisation mondiale de la santé (OMS) a classé les champs magnétiques comme cancérigène possible pour l'humain en 2002 » (Mme. Beausoleil du MSSS)

L'OMS recommande la prudence et la consultation avec la population. L'OMS, en réponse à la préoccupation exprimée par les gens sur les effets des champs électromagnétiques a établi le Projet international pour l'étude des champs

électromagnétiques (ou CEM) auquel participent plusieurs pays. Ces études se poursuivent.

- 3- Société canadienne du cancer. J'ai communiqué avec cette organisation et voici ce qu'elle m'a répondu : « Le risque de leucémie infantile, toutefois semble plus grand lorsque l'exposition aux CEM dépasse les niveaux normalement observés dans l'environnement. »
- 4- Rapport Bioinitiative, "A Rationale for Biologically-based Public Exposure Standards for Electromagnetic Fields (ELF and RF)" (2012). « With overall 42 epidemiological studies to date, power frequency EMFs are among the most comprehensively studied environmental factors. Except for ionizing radiation, no other environmental factor has been as firmly established to increase the risk of childhood leukemia.”

Conclusion :

Il y a parmi nos citoyens de fortes préoccupations sur les effets néfastes des CEM sur la santé de nos jeunes et personnes du troisième âge. À ce jour, les études se poursuivent et il n'y pas encore de résultats concluants qui prouvent que ces effets sont insignifiants ou négligeables.

Alors dans ce cas, pourquoi prendre le risque d'imposer à la population ce projet tel que proposé, avec les lignes de transports aériennes ? Les économies à court terme deviendraient coûteuses à long terme pour les citoyens de Dollard-des-Ormeaux.

Je ne suis pas contre la mise à jour du poste St-Jean. Je suis plutôt d'avis que la solution la plus sécuritaire pour éliminer tous les effets négatifs ci-haut mentionnés serait d'enfouir les lignes de transport.

Je vous remercie de votre attention et je demeure sincèrement vôtre.

Sonia Bechirian Perello  
Dollard-des-Ormeaux, QC